



# 1 Député et 8 Conseillers pour vous informer

## Petitvoir: octroi d'une subvention pour mauvaise gestion!

Point 10 du conseil communal du 8 mai 2015 : Aide complémentaire au comité de village de Petitvoir, garantie d'emprunt et convention de trésorerie.

Petit rappel :

- **Septembre 2014**: achat de la salle de village par la Commune de Neufchâteau pour un montant de **60.000 €** que l'asbl Les Joyeux Lurons remboursera à raison de 2.000€/an pendant 30 ans..

- **fin 2014**: aide extraordinaire de **40.000 €** octroyée en vue des travaux de rénovation estimés une première fois à 107.219€.

- **Conseil communal du 8 mai** :

=) un 2<sup>e</sup> estimatif des travaux à réaliser dépasse de plus de 40% le 1<sup>er</sup> : l'asbl a besoin d'une rallonge de trésorerie de **55.000 €**: la commune dit « oui »,

=) + octroi d'un cadeau supplémentaire de **6386,82 €** à l'asbl Joyeux Lurons en vue d'apurer ses dettes (taxes et redevances (eau, électricité) impayées).

Le groupe de la majorité atteint ici le sommet de la médiocrité : octroyer une subvention en vue d'apurer les taxes et redevances communales impayées. Incompréhensible ? Pas tant que ça quand on sait que le président de l'asbl Les Joyeux Lurons fait partie de la majorité. «Servir et non se servir » disaient-ils pendant la campagne. Force est de constater qu'entre les promesses électorales et la réalité, le fossé est abyssal. **Politique des petites amis???**

Voilà en tous cas qui n'est pas très encourageant pour vous, bénévoles, qui, sans compter votre temps, faites tout votre possible pour maintenir votre association à flot financièrement par l'organisation de manifestations diverses (soupers, bals, ...).

Quoi qu'il en soit, un très mauvais signal en matière de gestion. Toutes les associations auront-elles droit aux mêmes cadeaux ?

## La vallée du lac redynamisée? A quel prix et pour quel résultat?

La vallée du lac va, une nouvelle fois, faire l'objet d'une étude afin de redynamiser son site.

Il est intéressant de vous rappeler que c'est la 3<sup>ème</sup> étude commandée par la ville. En

**2005** déjà, la ville avait mandaté Idelux (dont coût **10.825,79€** à charge de la commune). Trop ambitieux, trop coûteux ce schéma d'intention de la vallée du lac était resté dans les cartons, tout comme l'étude réalisée en 2010 par l'intermédiaire d'Idelux (**30.000€** dont 2.000€ à charge communale). Faisant table rase de ces deux dossiers d'analyse, le Bourgmestre commande une 3<sup>ème</sup> étude, toujours confiée à Idelux, pour un montant de **30.000€** encore, subventionnée paraît-il à 100%. Mais ne nous leurrions pas, les subventions d'où qu'elles viennent mettent le citoyen à contribution.

Une étude est-elle bien nécessaire dans la Vallée du Lac puisque tout semble déjà en route ? Une partie du camping communal vient d'être vendu, le moulin Klepper est vide tout comme le moulin banal, les travaux du centre sportif ont commencé. S'agirait-il d'une étude pour justifier les multiples travaux entrepris sans réflexion préalable, sans analyse des besoins réels ni de l'impact paysager sur le site?



La Vallée du lac à Neufchâteau : un potentiel touristique, mais il faut revaloriser ce site.

## Eaux de Baignade

Une nouvelle fois Neufchâteau se voit rayée de la carte des eaux de baignade fréquentables. Si le bourgmestre annonce dans la presse que des efforts ont été consentis, les résultats ne sont donc pas au rendez-vous. Dommage que l'étude réalisée en 2012 par le Contrat Rivière Semois—Chiers (**dont la commune s'est retirée dès 2013**) ait été rangée au placard. Intéressante, elle pointait chaque déversement peu citoyen tant en amont du lac qu'en aval, encore faut-il avoir le courage politique de contacter les contrevenants, surtout si les petits amis figurent sur la liste rouge.

### Vos conseillers communaux

Y. EVRARD, A. MIGNON, J.-L., BORCEUX, M.C. CASTAGNE, P. OTJACQUES, E. MEUNIER, T. SALMON, A. GILLET, F. EVRARD.

**NOUVEAU** : Rejoignez nous sur notre page facebook :

« L'énergie en plus »

## Une nouvelle employée à l'Office du Tourisme

Début 2013, le Collège décide de délocaliser la Maison du Tourisme du Centre ville au Moulin Klepper, il engage à présent une employée de l'Office du Tourisme qu'il installe au 2ème étage de la Maison Bourgeois: cherchez l'erreur...

## La Maison du Tourisme est-elle déjà aux oubliettes?

Pour rappel, la Maison du tourisme ouverte tous les jours de 9h à 18h, (week-end et jours fériés compris) dispose d'un large panel de documentation et centralise toutes les informations relatives aux activités, aux loisirs, aux hébergements, aux restaurants, aux produits de terroir, aux promenades et randonnées sur le territoire des 3 communes Habay, Léglise et Neufchâteau.

On ne peut que regretter le manque total d'intérêt de la part du Collège qui, à ce jour, n'a toujours pas rendu d'avis officiel sur le devenir des Maisons du Tourisme en pleine restructuration. (localisation, territoire, etc...)

## Politique et business privé font visiblement bon ménage

Trouvez vous normal qu'un membre du Collège insère la publicité de son entreprise sur les tee-shirts portés par les bénévoles d'une fête locale organisée par



l'Administration communale elle-même?

## Permis de Conduire

Oyez Citoyens mai 2015:

### La fiscalité est stable.

Deux taxes ont été supprimées (places de parking, redevance pour la délivrance du permis de conduire).

Oyez Citoyens juin 2015:

### PERMIS DE CONDUIRE

Les personnes ayant obtenu leur permis de conduire avant le 01.01.1989 risquent une amende. Les permis délivrés à partir de 1989 sont valables si le document n'est pas abîmé et si la personne est reconnaissable.

Coût d'un permis format carte bancaire : 25€.

Un jour on dit vrai, le lendemain tout son contraire: l'habituel **discours mensonger**.

## 70.000€ ne justifient-ils pas de figurer parmi les généreux donateurs du RCC Longlier?

Lu dans le dernier Oyez Citoyens à propos des terrains synthétiques de Longlier : "Les nouvelles installations financées par le RCC Longlier avec l'appui de l'Association des clubs de football francophone (ACFF), de la Région wallonne, de la province du Luxembourg sont à la hauteur des attentes des sportifs, jeunes footballeurs et arbitres."

Pourquoi ne pas signaler que la Commune a aussi financé à hauteur de 70000 €? La majorité chestrolaise est-elle déjà gênée de l'importante subvention octroyée?

## Nous n'avons pas été invités en tant que Conseillers Communaux

- à l'inauguration des nouvelles installations du RCC Longlier!
- à la mise en place du conseil communal des enfants!
- à la mise à l'honneur des champions sportifs 2015!
- à la présentation des Sentiers de Grande Randonnée!
- aux journées européennes des parcs naturels!
- Etc...

Parce que vous devez savoir que depuis son installation, le Collège Echevinal ne juge pas opportun d'inviter l'ensemble des Conseillers communaux à toutes les manifestations qu'il organise, et plus particulièrement les conseillers de notre groupe, nous le regrettons. Il n'est donc pas facile d'être toujours présent à toutes les manifestations qu'elles soient festives, commémoratives ou officielles. Une fois de plus, un **manque total de respect** de l'institution communale.

## Chantier centre ville: l'insécurité de nos piétons, écoliers et autres citoyens

Nous nous sommes inquiétés auprès des services de l'Urbanisme, de l'insécurité engendrée par l'implantation du futur bâtiment en face de l'hôtel de ville: plus de trottoirs et sortie de garage accidentogène.

Quelques éléments de réponse du fonctionnaire délégué:

- « Le collège n'a pas souhaité privilégier une traversée de la chaussée (au sud du bâtiment) pour retrouver un trottoir confortable du côté de l'école primaire et de la maison communale »
- « ...la porte de garage de 5,3m de largeur serait susceptible de garantir un champ de vue suffisant pour accéder à la route régionale »
- « Pour rappel, le permis délivré est un permis de compétence communale »

## Petit rappel: lors de la campagne électorale du Bourgmestre en 2012, on pouvait lire:

### 2. Les trottoirs

Il faut poursuivre les investissements pour l'aménagement des trottoirs au centre ville et dans les quartiers du Faubourg et du Terme. Les trottoirs doivent être aménagés des deux côtés des routes.

